

Le 11 MARS 2024

Bureau du courrier

**Présentation synthétique Compte Administratif 2023**  
**du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75**

Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 a pour compétence la mise en place le long de l'autoroute A75 des sous-fourreaux dans l'un des fourreaux libres de l'A75 pour y faire passer un câble de 72 paires de fibres optiques de 342 km de long, cette opération a eu lieu dans le cadre d'un marché de travaux pour la construction en 2007-2008.

Une Délégation de Service Public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 a été mise en place pour son exploitation, cette dernière a été renouvelée en 2020 et attribuée à une filiale de Covage, rachetée depuis par XpFibre

Le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 se présente comme il suit :

**1 Fonctionnement :**

**1.1 Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement représentent un montant de **98 119,13 €** et se répartissent de la façon suivante :

611 Contrats de Prestations de Services .....	5 500,00 €
6132 Locations Immobilières .....	86 535,00 €
615231 Entretien, réparations voiries .....	0,00 €
6156 Maintenance AGEDI .....	385,00 €
6161 Multirisques .....	3 509,53 €
6231 Annonces et Insertions .....	0,00 €
6238 Divers .....	0,00 €
6257 Réceptions.....	120,00 €
6811 Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
<b>Total.....</b>	<b>98 119,13 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont :

- la mission de contrôle du rapport d'activité de la délégation de service public au compte 611,
- les redevances versées au domaine pour l'occupation du domaine public autoroutier au compte 6132,
- la maintenance du logiciel comptable AGEDI au compte 6156,
- L'assurance pour responsabilité civile et protection juridique au compte 6161,
- Repas au restaurant lors d'un comité syndical au 6257,
- La dotation aux amortissements est l'amortissement de l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique entre Béziers et l'autoroute A9.

## **1.2 Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement représentent un montant de **178 948,30 €** et se répartissent de la façon suivante :

706888 Redevance du délégataire.....	177 913,50 €
777 Quote-part des subventions investissement transférable	1 034,80 €
<b>Total.....</b>	<b>178 948,30 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont :

- La redevance versée par le délégataire A75 Networks dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'A75 au compte 706888 ( Redevance d'affermage et remboursement des frais de mission de contrôle ),
- L'amortissement de la subvention FEDER obtenu dans le cadre de l'extension entre Béziers et l'autoroute A9 via l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique au compte 777.

À noter qu'il y a pour l'année 2023 un excédent de fonctionnement reporté de **343 159,,71 €**.

## **2 Investissement :**

### **2.1 Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement représentent un montant de **1034,80 €** et se répartissent de la façon suivante :

#### **Opérations Financières**

139172 Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire 1 034,80 €

#### **Non individualisées**

2315 Réseaux divers..... 0,00 €

**Total..... 1 034,80 €**

- La subvention transférable au compte de résultat Budget Communautaire représente l'amortissement de la subvention FEDER obtenu dans le cadre de l'extension entre Béziers et l'autoroute A9 via l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique.

- Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 n'a pas d'opération d'investissement sur l'année 2023.

### **2.1 Recettes d'investissement**

Les dépenses d'investissement représentent un montant de **2069,60 €** et se répartissent de la façon suivante :

#### **Opérations Financières**

001 Solde d'exécution section d'investissement..... 0,00 €

57 - 2805 Amortissements Concessions et droits similaires..... 2 069,60 €

**Total..... 2 069,60 €**

L'amortissement de la concession et droit similaires correspond à l'amortissement de l'IRU (Redevance pour droit d'usage) pour un tronçon de fibre optique entre Béziers et l'autoroute A9.

À noter qu'il y a pour l'année 2023 un excédent de fonctionnement reporté de **125 252,82 €**

### 3. Capacité d'autofinancement

Pour l'année 2023,  
les dépenses réelles de fonctionnement sont de : 97 161,60 €  
les recettes réelles de fonctionnement sont de : 214 873,34 €

soit une capacité d'autofinancement de 117 711,81 € sachant que le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 n'a pas d'emprunt ni de charge d'intérêts.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 MARS 2024**

**Bureau du courrier**

Le Président du Syndicat Mixte  
Autoroute Numérique A75,  
Denis BERTRAND

